

N° 065/2021

Nombre de Conseillers :15
En exercice : 15
Présents : 12
Procurations :3
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0
Convocation : 01/10/2021

Envoyé en préfecture le 08/10/2021

Reçu en préfecture le 08/10/2021

Affiché le

ID : 066-216600486-20211007-DEL065_2021-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
CERBERE
Séance du 7 octobre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le sept octobre à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de **CERBERE** dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans un lieu modifié et désormais situé au sein de la salle Clausells située au 23 avenue du Général de Gaulle à Cerbère afin de respecter les dispositions relatives à la lutte contre la contamination et la propagation du COVID-19, sous la présidence de Monsieur le Maire, Christian GRAU.

Présents : MM. Christian **GRAU**, Françoise **BASTELICA**, Jérôme **CANOVAS**, Marie **ARIZA**, Luis **ARES**, Jean-Louis **MARQUES**, Michel **BIAL**, Régine **LEVACHER**, Claire **KIRCH**, Daniel **GALY**, Carole **DUCIEL**, Boris **IGONET**,

Procurations :

Monsieur Yannick **CONEGERO** donne procuration à Monsieur Daniel **GALY**

Madame Marie **CABASSOT** donne procuration à Madame Marie **ARIZA**

Madame Violaine **MARIANNE** donne procuration à Madame Françoise **BASTELICA**

Absents excusés : Monsieur Yannick **CONEGERO**, Madame Marie **CABASSOT**, Madame Violaine **MARIANNE**

Monsieur Jérôme **CANOVAS** a été nommé Secrétaire de Séance

OBJET : 7.10 Divers : Subvention communale à l'Association Emporda Lovers


Monsieur le Maire expose au conseil Municipal que l'association Emporda Lovers spécialisée dans le tourisme propose un programme de coopération dans la zone transfrontalière catalane pour la période 2021-2022 qui consiste en la mise en œuvre d'un projet touristique tourné vers des activités sportives destinées à faire découvrir les villes de CERBERE et PORT BOU (VTT, Trail, Run, ...) ainsi qu'une campagne de communication associée.

Ce programme serait financé par les communes de CERBERE et PORT BOU.

La part de la commune de CERBERE s'élèverait à 2 500.00€ TTC.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés décide :


- D'accepter l'attribution d'un montant de 2 500.00 € TTC
- D'inscrire ces crédits au budget primitif à l'article 6574

Envoyé en préfecture le 08/10/2021
Reçu en préfecture le 08/10/2021
Affiché le 
ID : 066-216600486-20211007-DEL065_2021-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Délibération prise l'unanimité des membres présents et représentés

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Sous-Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Pour extrait certifié conforme


Le Maire
Christian GRAU

Certifié exécutoire

Transmis à la Sous-Préfecture P.O. le :
Affiché / Notifié le :